

REPRISE DES TRETEAUX METALLIQUES ET BOIS

COMMENT VONT S'ARTICULER LES LIVRAISONS ET LES RETOURS ?

Les tréteaux sont livrés par VERANCO avec les vitrages. Ils sont récupérables et identifiés par marquage VERANCO avec les références suivantes : logo VERANCO, numéro d'identification, année de fabrication, marque du fournisseur.

VERANCO reste propriétaire des tréteaux métalliques.

Le dispositif de retour repose sur une règle d'échange en nombre de «**8 pour 8**».

Ils sont conservés par **8 pièces** chez les Partenaires pour être récupérés ultérieurement par VERANCO. Dès que le nombre **minimum de 4** est atteint, le Partenaire doit avertir VERANCO pour que nous puissions anticiper le retour.

Nous vous demandons d'envoyer un email au service transport pour nous avertir dès que vous avez minimum 4 tréteaux métalliques disponibles pour récupération: transport@veranco.com

Il est important de nous indiquer dans votre mail combien de tréteaux métalliques et combien de tréteaux en bois sont disponibles à récupérer. Merci de nous indiquer également les 3 derniers chiffres de chaque code ? Ci-dessous quelques exemples :



QUELS SONT LES REGLES D'UTILISATION ?

Dans le cas où le Partenaire ne peut pas restituer les tréteaux métalliques ou/et bois à VERANCO, la non-restitution sera considérée comme un achat par le Partenaire et comme une vente par VERANCO. Ils seront donc facturés au Partenaire sur la base de 600€ l'unité pour les tréteaux métalliques et 160€ l'unité pour les tréteaux en bois et il y aura transfert de propriété.

Au retour chez VERANCO des tréteaux métalliques ils seront examinés pour évaluer leur état. Ceci peut prendre la forme d'un simple contrôle, d'un nettoyage ou encore d'une réparation.

Si le ou les tréteaux n'est (ne sont) pas restitué(s) en bon état et nécessite (nt) une réparation, une partie du prix du ou des tréteaux sera facturée au Partenaire au prorata des frais de remise en état.



Si le ou les tréteaux est (sont) jugé(s) irrécupérable(s), il(s) sera (seront) facturé(s) au Partenaire sur base du prix initial, déduction faite de la moins-value due à l'usure.

Le Partenaire peut décider de conserver le ou les tréteaux, soit parce qu'il(s) a (ont) été égaré(s), détruit(s) ou endommagé(s), soit parce qu'il a préféré l'acquérir pour le(s) réutiliser. Dans ce cas il(s) sera (seront) considéré(s) comme un achat par le Partenaire et comme une vente par VERANCO. Ils seront donc facturés au Partenaire sur la base de 600€ l'unité pour les tréteaux métalliques et 160€ l'unité pour les tréteaux en bois et il y aura transfert de propriété.

Le Partenaire s'engage à ne pas céder ces tréteaux à un autre fournisseur.

QUELQUES REGLES ET BONNES PRATIQUES

! Évitez de stocker, chez vous et sur chantier, les tréteaux avec les vitrages superposés à l'extérieur et au soleil. Risque de choc thermique !

Le phénomène de choc thermique se produit sur les vitrages lorsque la différence de température entre deux points d'une même vitre est supérieure à 30°C.

Plus le facteur d'absorption énergétique du verre est élevé, plus il s'échauffe sous l'effet de l'ensoleillement. Les verres absorbants, les verres à couches ou réfléchissants s'échauffent plus que les verres classiques et sont donc davantage sujets à la casse thermique. De même pour un vitrage isolant (double ou triple) du fait du faible transfert de chaleur au sein de la lame d'air.

! Lors du stockage on veillera donc à ce que les vitrages ne soient pas exposés au soleil ou à une autre source de chaleur ou encore à une zone d'ombre projetée par un arbre.

S'il n'y a pas d'autres possibilités, protégez les vitrages par des bâches ou stockez à l'ombre durable